

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 300-1992

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 300-78-2023 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage numéro 300-92.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 13 novembre 2023 à 19 h 30 à la Mairie, salle La Chapelle du Vieux-Couvent, située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications réglementaires qui permettront de modifier la grille des usages et normes dans la zone I3-22 ainsi que de modifier les dispositions applicables aux constructions et usages dérogatoires dans les zones A2-40 et A1-5 sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat durant les heures régulières de bureau.

Le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 18^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.

Isabelle Morin,
Greffière-trésorière adjointe
Directrice générale par intérim